

## Modalités de l'offre

Offre postale – Sac à lunch

1. Cette offre postale aux consommateurs (ci-après nommée « l'offre ») est tenue par La Boulangerie St-Méthode et au bénéfice de cette dernière. Elle se déroule chez les marchands participants à travers la province de Québec du **23 janvier 2012 au 4 mars 2012**, l'oblitération du timbre-poste en faisant foi sous peine de nullité, ou jusqu'à épuisement des stocks, selon la première éventualité.

2. Afin d'obtenir votre sac à lunch, écrivez en caractères d'imprimerie vos nom, adresse complète (incluant le code postal) et numéro de téléphone (incluant l'indicatif régional) sur une feuille de papier 8 ½ po x 11 po, puis collez ou agrafez **3 CUP originaux** (code à barres des emballages) **provenant de tout emballage de pains sans gras sans sucre ajoutés** (voir la liste des pains participants au point 15) sur cette feuille. Joignez un chèque ou un mandat-poste de 4,99 \$ à votre demande pour les frais d'envoi et de manutention, libellé à l'ordre de « Sac à lunch St-Méthode ». Postez-le tout à : **Sac à lunch St-Méthode, C.P. 295, 157 Place d'armes, Montréal (Québec), H2Y 3J2.**

3. Un sac à lunch vous sera envoyé par la poste. Le sac à lunch peut différer de celui illustré.

4. Si le participant ne respecte pas une ou plusieurs des conditions susmentionnées ou toute autre condition stipulée dans le règlement de l'offre, cette dernière ne lui sera pas attribuée.

5. Les organisateurs de l'offre se réservent le droit de vérifier toutes les preuves d'achat reçues (code à barres des emballages). Aucune reproduction de preuve d'achat (code à barres) ne sera acceptée. Si la preuve d'achat n'est pas originale, elle sera automatiquement rejetée et ne sera pas comptée parmi les trois preuves d'achat qui permettent de recevoir le sac à lunch. Également, toute preuve d'achat transmise en retard, reproduite mécaniquement, mutilée ou frauduleuse sera automatiquement rejetée et ne donnera pas droit au sac à lunch. La décision des organisateurs de l'offre à cet égard est finale et sans appel.

6. Si un code à barres d'un emballage de produits sans gras sans sucre ajoutés présente un défaut de fabrication qui fait en sorte que les informations de participation ne comportent pas les caractéristiques essentielles prévues au présent règlement, ne permettant donc pas au consommateur de participer à l'offre, la responsabilité des organisateurs sera nulle et ledit code à barres ne sera pas accepté. Toute tentative de reproduction frauduleuse disqualifiera automatiquement votre admissibilité pour toute la durée de l'offre.

7. La personne qui recevra un sac à lunch dégage de toute responsabilité La Boulangerie St-Méthode, ses entreprises affiliées, les magasins participants, leurs agences de publicité et de promotion, ainsi que tout intervenant lié à la présente offre de tout dommage, de quelque nature que ce soit, qui pourrait découler de l'acceptation et de l'utilisation du sac à lunch.

8. Les sacs à lunch seront livrés aux personnes admissibles dans un délai de **six à huit semaines** par les organisateurs de l'offre.

9. Le sac à lunch réclamé devra être accepté tel quel.

10. Les organisateurs de l'offre n'assument aucune responsabilité pour les participations mal acheminées, envoyées en retard par les consommateurs ou reçues en retard pour une raison indépendante de leur volonté.

11. Les organisateurs de l'offre se réservent le droit, à leur entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie la présente offre, dans l'éventualité où il se manifesterait un évènement ou toute intervention humaine pouvant corrompre ou avoir un effet sur l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement de l'offre, tel que prévu dans le présent règlement.

12. Aux fins du présent règlement, le consommateur est la personne dont le nom est inscrit sur le bon de commande lors de la réclamation de l'offre.

13. En cas de divergence entre les versions française et anglaise du présent règlement, la version française prévaut.

14. Limite d'une demande par personne, par adresse.

15. Seuls les produits suivants sont admissibles à l'offre :

<b>Descriptions des produits</b>	<b>Codes UPC</b>
<b>Sans gras sans sucre ajoutés Pain club blanc 675 g</b>	<b>68505 10131</b>
<b>Sans gras sans sucre ajoutés Pain club 100 % blé entier 675 g</b>	<b>68505 10130</b>
<b>Sans gras sans sucre ajoutés Pain blanc 500 g</b>	<b>68505 10079</b>
<b>Sans gras sans sucre ajoutés Pain 100 % blé entier 500 g</b>	<b>68505 10025</b>
<b>Sans gras sans sucre ajoutés Pain Multi-Céréales 500 g</b>	<b>68505 11004</b>
<b>Sans gras sans sucre ajoutés Pain 9 grains 600 g</b>	<b>68505 30029</b>
<b>Sans gras sans sucre ajoutés Pain 12 grains moulus 675 g</b>	<b>68505 30065</b>
<b>Sans gras sans sucre ajoutés Pain 100 % grains entiers avec blé germé 550 g</b>	<b>68505 10132</b>